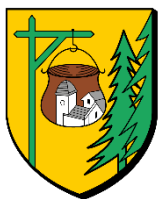




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20190603\_10

### Séance du 3 juin 2019

#### **Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
27 mai 2019

**Date d'affichage :**  
13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absentes excusées : Marie-Paule SCHENCK (procuration donnée à Joël ALPY), Claudine QUATREPOINT.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

#### **Objet : Nouvelle caserne des sapeurs-pompiers à Nozeroy**

Une réunion de lancement du projet a eu lieu lundi 27 mai à Montmorrot. 23 communes sont concernées en premier appel soit 3 317 habitants.

La caserne de 4 travées coûterait 593 000 € HT et se situerait sur un terrain acheté par toutes les communes, sur la route de Longcochon, à Nozeroy. Chaque commune est consultée pour la signature d'une convention de financement. Après la signature de toutes les communes, le projet pourra commencer avec le choix de la maîtrise d'œuvre pour une réalisation des travaux en 2020 et une réception en 2021.

Le financement sera assuré à 50 % par le SDIS et à 50 % par les communes, qui doivent financer intégralement la viabilisation du

terrain (env. 30 000 € pour l'adduction d'eau). Pour les communes, la répartition se fait en fonction du nombre d'habitants. Aussi, pour la Commune de Mignovillard, la participation est estimée (hors viabilisation du terrain), à 70 591,06 €.

Différents acomptes devront être versés au SDIS selon l'avancement du dossier :

- 30% à la signature de la convention en septembre 2019
- 60 % du démarrage des travaux au second semestre 2020
- le solde à la fin des travaux en 2021

Après débat et confirmant les délibérations antérieures, le conseil municipal :

- décide de participer au financement de la construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du Plateau de Nozeroy
- prend acte du coût prévisionnel de construction à 593 000 € (coût plafond), dont le financement sera assuré pour moitié par le SDIS et pour moitié par les 23 communes concernées,
- prend acte que le SDIS est le maître d'ouvrage de l'opération et que sa réalisation est conditionnée à l'engagement des 23 communes concernées,
- valide la clé de répartition en fonction de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 entre les communes concernées,
- valide la participation financière prévisionnelle de la commune pour un montant de 70 591,06 €,
- approuve le projet de convention de financement et autorise M. le Maire à signer ce document.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,



Florent SERRETTE